

# Anchoukaj (enracinement) tout partout !

Des ressources locales  
pour enseigner  
l'esclavage

Toulouse, 25 mai 2023

Formation « Histoire et mémoires de  
l'esclavage »

Académie de Toulouse / Fondation pour la  
Mémoire de l'Esclavage

Jean-Louis DONNADIEU

Nom d'une ferme  
entre Auch et Barran (Gers)



# approches

- 1-En lien (propriétés) avec les colonies
- 2-Résistances à l'esclavage et débats
- 3-Révolution en France et dans ses outre-mers
- 4-Après l'abolition de 1848
- 5-Mémoire, « briser le silence »... et redécouvertes (chantiers à venir)
- 6-Angles

# Quelques sources en ligne (1)

Revue *Pastel* n°3 (revue académique d'histoire et de géographie) : « Les Sociétés coloniales, XVIIIe-XXe siècles » - 2011

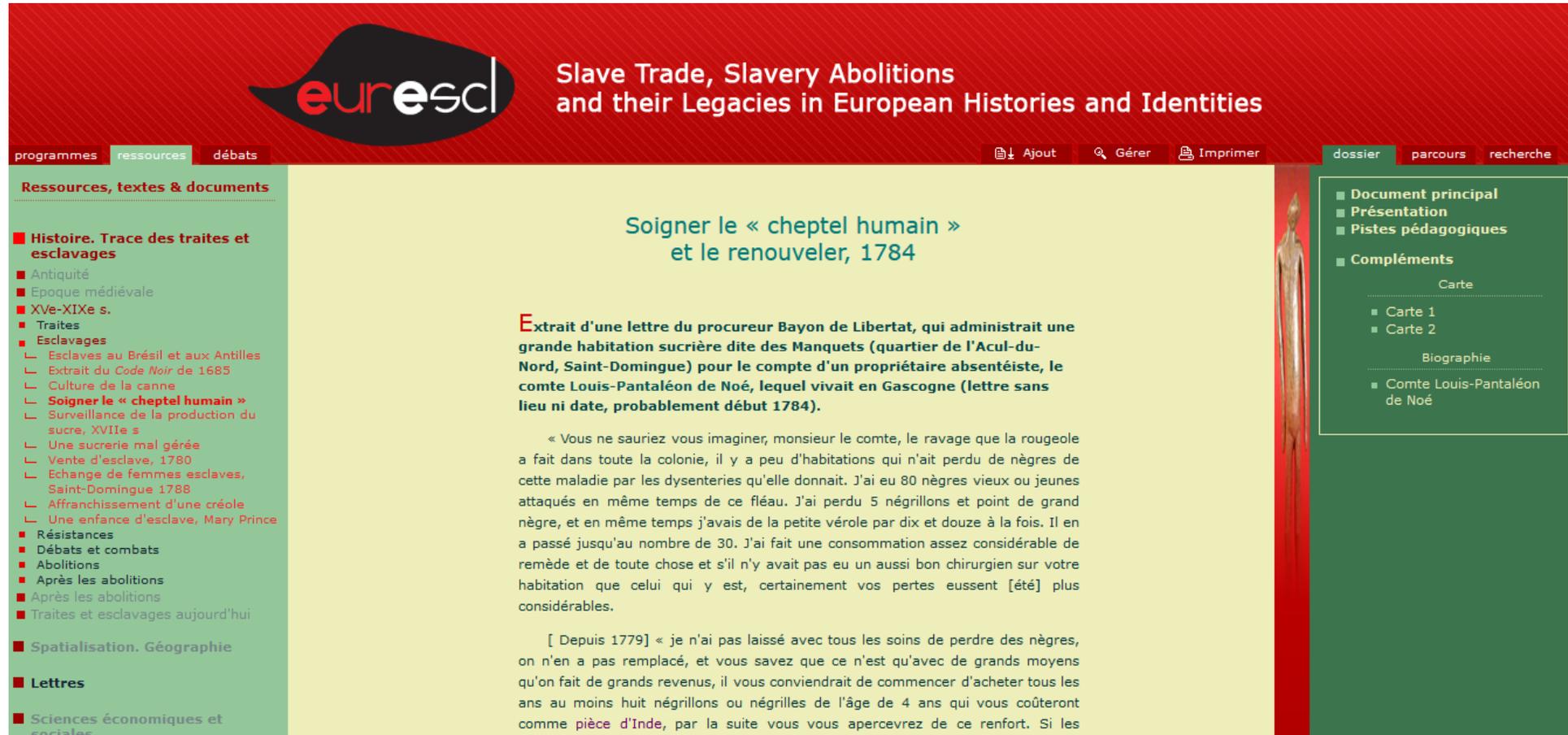
On peut se reporter à « Quelques éléments sur la vie quotidienne dans les habitations de Saint-Domingue au XVIIIe siècle » (pp.11-15)

<https://ac-toulouse.mon-ent-occitanie.fr/espaces-pedagogiques/histoire-geographie-enseignement-moral-et-civique/pastel-la-revue/pastel-n-3-les-societes-coloniales-xviiieme-xxeme-siecles--5407.htm>



## (2) Source EURESCL

<http://www.eurescl.eu/pe0984/web/>



The screenshot shows the EURESCL website interface. At the top, the logo 'eurescl' is displayed in a black shape, followed by the title 'Slave Trade, Slavery Abolitions and their Legacies in European Histories and Identities'. Below the title, there are navigation tabs for 'programmes', 'ressources', and 'débats'. On the right side, there are icons for 'Ajout', 'Gérer', and 'Imprimer', along with tabs for 'dossier', 'parcours', and 'recherche'. The main content area is divided into a left sidebar, a central text area, and a right sidebar. The left sidebar contains a 'Ressources, textes & documents' section with a tree view of categories like 'Histoire. Trace des traites et esclavages' and 'Spatialisation. Géographie'. The central text area features the title 'Soigner le « cheptel humain » et le renouveler, 1784' and an excerpt from a letter by Bayon de Libertat. The right sidebar contains a 'Document principal' section with links to 'Présentation', 'Pistes pédagogiques', 'Compléments', 'Carte', and 'Biographie'.

**eurescl** Slave Trade, Slavery Abolitions and their Legacies in European Histories and Identities

programmes ressources débats

Ajout Gérer Imprimer dossier parcours recherche

**Ressources, textes & documents**

- **Histoire. Trace des traites et esclavages**
  - Antiquité
  - Epoque médiévale
  - **XVe-XIXe s.**
    - Traités
    - **Esclavages**
      - └ Esclaves au Brésil et aux Antilles
      - └ Extrait du *Code Noir* de 1685
      - └ Culture de la canne
      - └ **Soigner le « cheptel humain »**
      - └ Surveillance de la production du sucre, XVIIe s
      - └ Une sucrerie mal gérée
      - └ Vente d'esclave, 1780
      - └ Echange de femmes esclaves, Saint-Domingue 1788
      - └ Affranchissement d'une créole
      - └ Une enfance d'esclave, Mary Prince
    - Résistances
    - Débats et combats
    - Abolitions
    - Après les abolitions
    - Après les abolitions
    - Traités et esclavages aujourd'hui
- **Spatialisation. Géographie**
- **Lettres**
- **Sciences économiques et sociales**

### Soigner le « cheptel humain » et le renouveler, 1784

**Extrait d'une lettre du procureur Bayon de Libertat, qui administrait une grande habitation sucrière dite des Manquets (quartier de l'Acul-du-Nord, Saint-Domingue) pour le compte d'un propriétaire absentéiste, le comte Louis-Pantaléon de Noé, lequel vivait en Gascogne (lettre sans lieu ni date, probablement début 1784).**

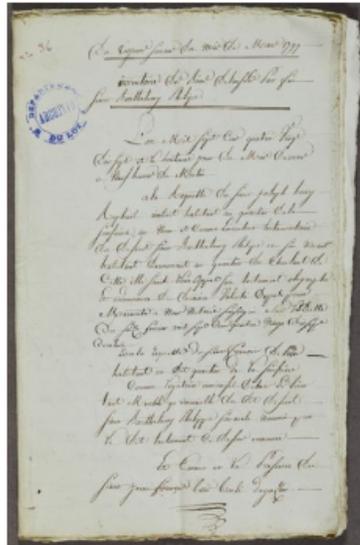
« Vous ne sauriez vous imaginer, monsieur le comte, le ravage que la rougeole a fait dans toute la colonie, il y a peu d'habitations qui n'ait perdu de nègres de cette maladie par les dysenteries qu'elle donnait. J'ai eu 80 nègres vieux ou jeunes atteints en même temps de ce fléau. J'ai perdu 5 négrillons et point de grand nègre, et en même temps j'avais de la petite vérole par dix et douze à la fois. Il en a passé jusqu'au nombre de 30. J'ai fait une consommation assez considérable de remède et de toute chose et s'il n'y avait pas eu un aussi bon chirurgien sur votre habitation que celui qui y est, certainement vos pertes eussent [été] plus considérables.

[ Depuis 1779 ] « je n'ai pas laissé avec tous les soins de perdre des nègres, on n'en a pas remplacé, et vous savez que ce n'est qu'avec de grands moyens qu'on fait de grands revenus, il vous conviendrait de commencer d'acheter tous les ans au moins huit négrillons ou négrilles de l'âge de 4 ans qui vous coûteront comme **pièce d'Inde**, par la suite vous vous apercevrez de ce renfort. Si les

- Document principal
- Présentation
- Pistes pédagogiques
- Compléments
  - Carte
    - Carte 1
    - Carte 2
  - Biographie
    - Comte Louis-Pantaléon de Noé

# L'habitation Traversier (Martinique, Sainte-Luce, 1763-1797) (AD Lot)... 1797 : occupation anglaise, esclavage maintenu – niveaux Quatrième et Seconde (documents + dossier enseignant téléchargeable)

<https://archives.lot.fr/a/588/l-histoire-de-l-esclavage/>



## L'économie d'une plantation aux Antilles

Niveau : Quatrième

Histoire

Thème 1 : le XVIIIe siècle. Expansions, Lumières et révolutions

Bourgeoisies marchandes, négoce internationaux et traites négrières

Mathématiques

Thème B : organisation et gestion de données

Dossier enseignant à télécharger

## Une famille bourgeoise du Quercy aux Antilles : les archives de la famille Traversier

Les documents de ce dossier ont été découverts par Jean Lartigaut dans les papiers de Labastidette faisant partie du fonds de Valon déposé aux Archives départementales du Lot : 18 J. Ce sont les archives de la famille Traversier, originaire du Quercy, alliée à une famille créole de la Martinique.

Jean-Jacques Traversier, originaire du village du Cluzel, paroisse de Pontcirq, émigre aux Antilles, il devient marchand de produits tropicaux. Par le contrat de mariage du 6 juin 1736, nous apprenons qu'il épouse Marie-Thérèse Philippe, fille du sieur Barthélémy Philippe, propriétaire d'une plantation au quartier de Sainte-Luce, à la Martinique. La famille Philippe fut l'une des premières à repeupler l'île Sainte-Lucie lorsque celle-ci fut rendue à la France en 1763.

Le dossier est constitué d'un acte de concession, de deux inventaires après décès (8 mai 1764 et 8 mars 1797), de correspondances privées et commerciales, de comptes de vente de produits tropicaux et d'actes divers. Il nous renseigne sur les activités économiques des sieurs Philippe, père puis fils, aux Antilles et sur les relations qu'ils entretiennent avec les parents et partenaires commerciaux en France.

Nous avons sélectionné des documents illustrant l'économie d'une plantation :

# Pistes de travail ; liste des documents (transcrits)

## 4 PISTES D'EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

Niveau : Quatrième

**4.1 Histoire.** Thème 1 : le XVIIIe siècle. Expansions, Lumières et révolutions  
Bourgeoisies marchandes, négoce internationaux et traites négrières au XVIIIe siècle.

- Organisation d'une plantation
- Fonctionnement d'une sucrerie
- Travail des esclaves
- Commerce de produits tropicaux

**4.2 Mathématiques.** Thème B : organisation et gestion de données

- Interpréter, représenter et traiter des données : réaliser un histogramme à partir d'un tableur.

## 5 BIBLIOGRAPHIE

Jean Lartigaut

- "Une famille bourgeoise du Quercy et les Antilles au XVIIIe siècle" *Bulletin de la Société des études du Lot*, tome 91, 2e fascicule de 1970, p. 57-67.

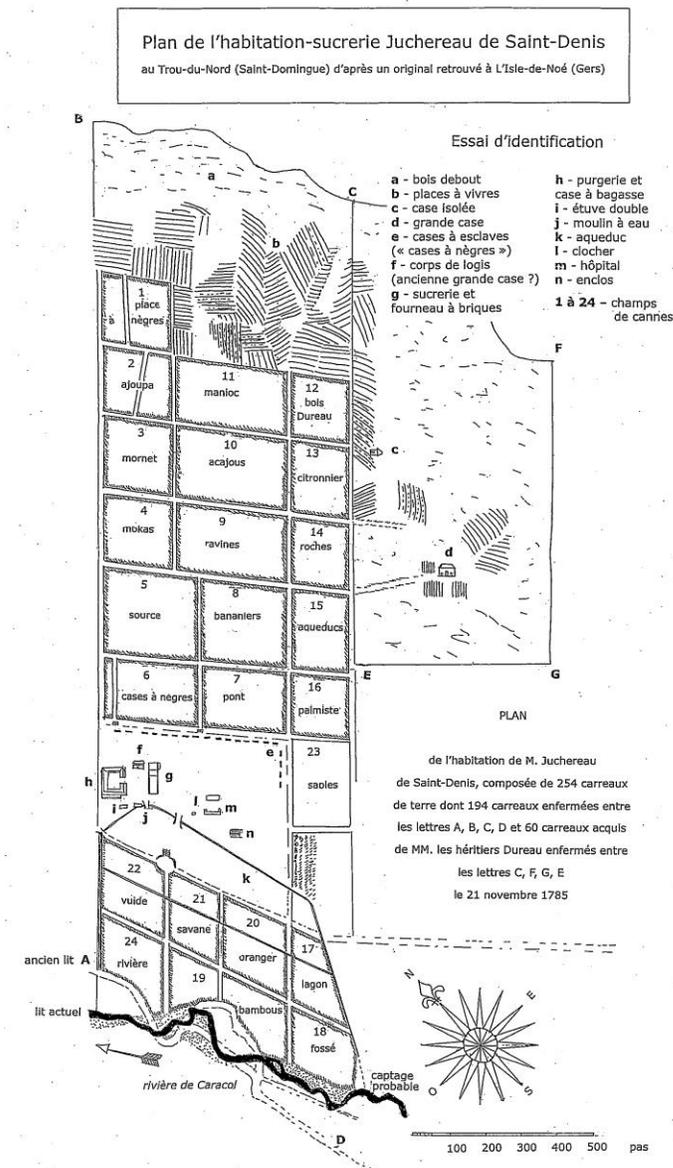
- **l'inventaire après décès des biens de Barthélemy Philippe du 8 mars 1797**
- **une correspondance commerciale du 8 août 1771 accompagnée d'une facture du 19 juin de la même année**
- **un compte de vente de sucre réalisé à Bordeaux du 31 juillet 1785**
- **une planche extraite de l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers : tome 1, 1762**

# Plan-type d'habitation sucrerie : Juchereau Saint-Denis (Trou-du-Nord, Saint-Domingue)

- Pièces de cannes
- Places à vivres, bois-debout, enclos
- Bâtiments de la manufacture (et moulin à eau) et logements
- « Cases à nègres » en alignement (et non en « rues », dispositif plus fréquent)

Papiers privés reversés aux AD Gers (série J ?)

Source : DONNADIEU (Jean-Louis), « Une liaison américaine retrouvée : la sucrerie Juchereau de Saint-Denis (Saint-Domingue) », *Bulletin Société Archéologique du Gers* n° 410, 4<sup>ème</sup> trimestre 2013



# Maquette de l'habitation Juchererau de Saint-Denis (Trou-du-Nord, Saint-Domingue)



# Juchereau (suite) : vie quotidienne (Quatrième – Seconde)

## **Vœux (pieux ?) du maître (1783) : à peine plus que ce que prévoit le Code Noir (...)**

- *Les femmes en couche, les nourrices, les enfants recevront tous les secours que l'état des unes et la faiblesse des autres, exigeront humainement.*
- *Les mères qui apporteront un enfant nouvellement né au premier de l'an recevront en outre de la quantité de toile ordinaire de quoi faire un deshabilité complet en indienne ou ginga, avec un mouchoir du Béarn pour elles, et de la cotonnade pour habiller leurs enfants.*
- *Les Nègresses qui auront cinq enfants vivant prendront une journée de la semaine à leur choix ; on exigera qu'elles la déterminent une fois pour toutes, afin de prévenir les abus, les désordres, et soulager les commandeurs nègres dans leur inspection, les distributions du travail, et le compte qu'ils en rendent aux Blancs.*
- *Celles qui auront six enfants vivant jouiront d'une entière liberté [=« liberté de savane »], à la charge d'en avoir le plus grand soin, de leur ôter les chiques, de les tenir proprement, etc. et dans le cas de contravention, de négligence ou d'abus de leur liberté, elles redeviendront soumises aux peines infligées par les maîtres sans perdre leur liberté. Si cependant elles récidivaient trop souvent, on les remettrait au travail et l'on prendrait un soin particulier de leurs enfants.*
- *On distribuera tous les ans dans le mois de janvier la toile destinée à vêtir les nègres, et dans des quantités relatives à l'âge, la taille et l'état de chaque individu. (...)*
- **Bilan de « l'année » : 1<sup>er</sup> mars 1784 au 1<sup>er</sup> mars 1785 - Mobilier existant le 1<sup>er</sup> mars 1785**

# Bilan comptable de l'habitation Juchereau de Saint-Denis (« mobilier existant le 1<sup>er</sup> mars 1785 »)

Nègres (en 1784) : 206 ; naissances 8 ; acquisitions 6 ; mortalité 8 ;  
total au 1er mars 1785 : 212

**Mulets** : existait en 1784 : 29 ; acquisitions : 17 ; mortalité 8 ; total 38

**Bœufs** : existait en 1784 : 17 ; Acquisitions 13 ; Mortalité 26 ; total 4

**Vaches et suites** (« gazelles » – génisses – et « bouvards » – veaux) : total 105

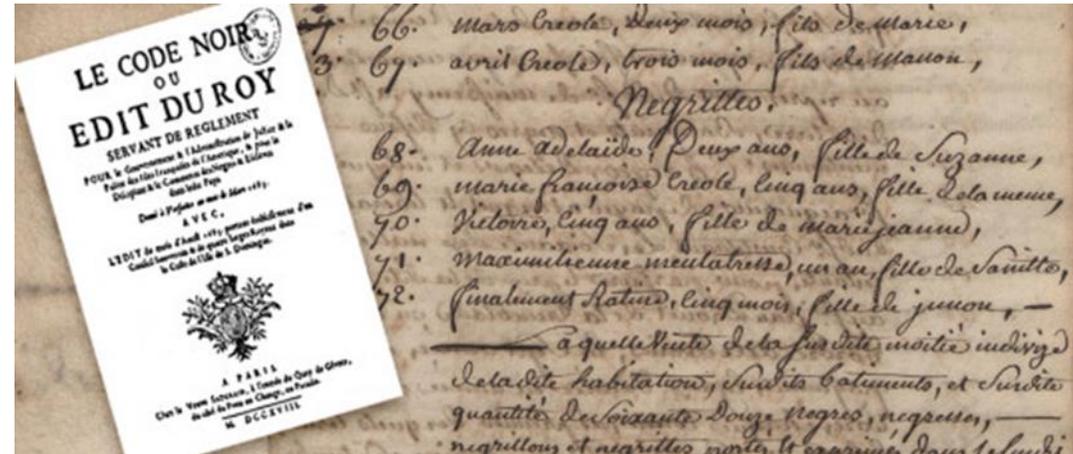
**Bêtes cavalières** : Juments 17, chevaux 6, poulains 5

1 taureau

2 bourriquets

# L'esclavage dans une indigoterie à Saint-Domingue en 1784 (AD Haute-Garonne)

Mêmes activités possibles,  
Quatrième et Seconde

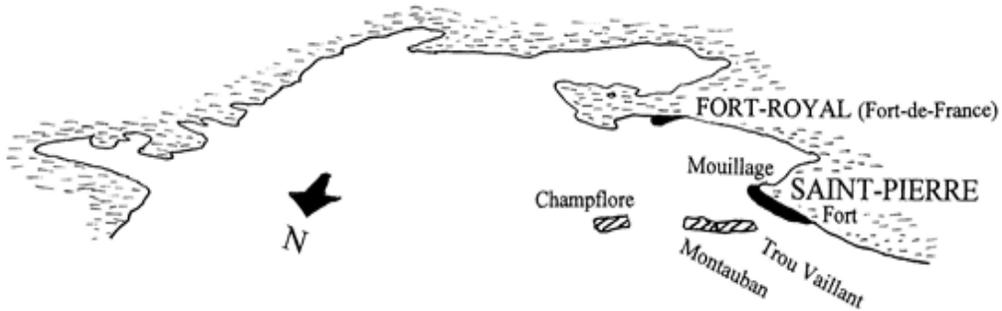


25 février 1784 : un notaire de L'Isle-en-Dodon rédige un acte inattendu dans son registre. Il s'agit de la **vente d'une indigoterie à Saint-Domingue entre le vendeur, originaire de L'Isle-en-Dodon, et un acheteur parisien**. Au-delà de vendre terres et bâtiments, le propriétaire vend également le « mobilier », autrement dit les esclaves qui travaillent sur cette indigoterie, classés par numéros.

<https://archives.haute-garonne.fr/n/ressources-en-ligne/n:201#p1208>

DONNADIEU (Jean-Louis), « Quand le père Gratien, prieur de l'hôpital Notre-Dame de Condom, distillait du rhum... », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Gers* n°405, troisième trimestre 2012, p. 399-419

AD Gers 5HDEPOT H/56 - Dossier très dense (issu de l'hôpital des pères de la Charité de Condom, la « Pietat »)



Situation des domaines de l'hôpital Saint Jean-Baptiste des pères de la Charité à Saint-Pierre (Martinique) en 1777

*Dénombrement des  
nègres & négresses des habitations  
à ceux qui sont au service de  
l'hôpital & de la maison conventuelle.*

Famille	Noms des Esclaves	âge supplémentaire capitation	Enfants au-dessous de 15 ans de Négresses	Observations
1 <sup>re</sup> famille	Chaudine		72	Sublime
	Catherine	53		
	Mariette		6	
	Suzanne Malote	27		
	Véronique	22		
	Brunos		11	

*Montauban.*

Un demi lieu de la Sucrière, se trouve en Savanne  
20. quartier  $\frac{1}{2}$  à  $\frac{1}{4}$ . De terre où il y a une grande case  
en charpente de bois regardant au levant en partie parée en  
dedans et au dehors de 60 pieds de long sur 10 pieds  
de large où se retirent tous les soirs les Postiaux de  
l'habitation au nombre suivant

17 ..... Bœufs de labour  
17 ..... Muletiers

Un demi lieu de terre à Postiaux se trouve  
1 ..... Case pour les deux garçons de terre Postiaux

Un demi lieu de Savanne en forme de case de la  
Sucrière par une grande lierre de pied doux, au  
milieu de laquelle se trouve le grand chemin fermé par  
une barrière

Un bout de terre de Savanne au côté du Nord-est,  
fait les 57. quartier de terre en bois de bout, on en  
a cependant construit un nouvel habitier nommé  
Chermitage.

*Chermitage.*

# Exploitation à outrance ? La somme cumulée de mauvais traitements... (1) (Gers, papiers privés)

*« L'épidémie qui a régné chez vous et autour a causé de grands ravages, vous en avez perdu 32 [esclaves], c'est une perte immense pour un atelier déjà faible. Vos nègres ont été peu ménagés dans les régies précédentes, on n'a cherché qu'à faire du sucre, sans penser à l'avenir. J'ai vu avec peine que monsieur Dumesnil [gérant] avait suivi ce mauvais principe. Vos nègres sont excédés par le travail, leur constitution en a souffert, il faut aujourd'hui de grands ménagements. Il est absolument nécessaire de leur donner du renfort, c'est le seul moyen de les conserver.*

*Vous n'avez plus chez vous, monsieur le comte, que 354 nègres en y comprenant les libertés de savane, les vieillards et les enfants à la mamelle. Vous qui connaissez votre habitation, vous jugerez sans peine que pour entretenir 264 carreaux de terre en cannes, il faut nécessairement augmenter de force. Pendant dix ans, on n'a mis chez vous que 30 nègres nouveaux, (...). Je vous assure que je n'ai pas été content de votre atelier.(...)*

*J'ai trouvé beaucoup de vivres plantés, et j'ai vu avec plaisir que votre régisseur s'était occupé de cette partie la plus conséquente d'une habitation. Je lui ai bien recommandé de continuer tous ses soins à cet objet, ainsi que pour l'hôpital, de ne rien épargner, que votre intention, monsieur le comte, était qu'on ne ménageât rien pour la santé de vos esclaves et que votre bon cœur se refusait à ses petites économies si nuisibles aux malades. (...)*

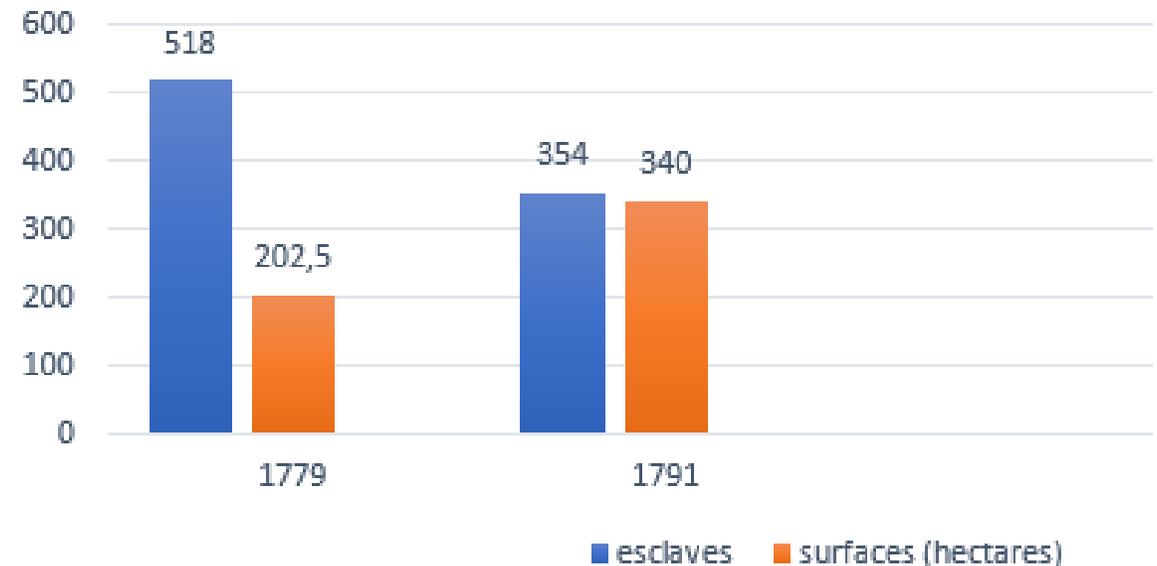
## Somme cumulée de mauvais traitements (2)

« M. Dumesnil vous a entretenu, monsieur le comte, de vos cases à nègres, et attend vos ordres pour les porter dans un endroit plus sain que celui où elles sont. Je ne doute point que leur position ne contribue beaucoup à leur insalubrité. Cette opération ne peut se faire que dans plusieurs années. Tous les ans on en fera une partie avec les maçons et charpentiers de l'habitation. [...] »

Lettre du négociant François Guilbaud au comte de Noé, 31 janvier 1791

Cf. DONNADIEU (Jean-Louis), *Un grand seigneur et ses esclaves*, Toulouse, PUM, 2009

**Evolution du nombre d'esclaves  
et des surfaces plantées  
(habitation Noé-d'Héricourt  
"Les Manquets" 1779-1791)**



# Des instructions en décalage ? Procuration consentie par M. de Noé en faveur de M. Duménil (16 septembre 1790) AD Gers

(...) « Ledit sieur procureur fondé [Nicolas Duménil] jouira pour son usage seulement avec toute l'économie d'un bon père de famille des douceurs de l'habitation, savoir pigeonnier, troupeau de moutons, vivres du pays pour ses domestiques et grains qu'il recueillera pour sa volaille, etc., entendant ledit sieur constituant qu'il ne soit fait chez lui aucun commerce direct ni indirect, en vivres, volailles, cochons, moutons, bœufs, chevaux ou mulets ; lui permettant seulement de vendre les vieux bœufs, vaches et brebis pour le compte de l'habitation seulement.

« La dépense pour nourriture, remèdes et entretien d'hôpital sera portée au compte général des dépenses d'habitation ; les frais seront faits avec une sage économie. Ledit sieur constituant entendant qu'il ne soit rien épargné pour ses nègres malades et même pour ceux qui ont besoin d'être aidés, même ledit sieur procureur fondé aura attention de planter le plus de vivres possibles ». (...)

Archives Départementales du Gers, 3 E 14777

registre des années 1789-1790 de Me Ayliès, notaire à Montesquiou), acte n°1175

# Un tardif remords (AD Gers, 3E 12 715)

Le « 12 août 1777 (...) dans la maison de Condat paroisse de Larée, (...) sieur Jean Mamousse, bourgeois habitant d'Estang (...) étant venu dans cette maison pour y faire son testament (...) lègue 220 livres pour être employées en messes de requiem, savoir 200 livres pour le repos de son âme (...) dont 30 livres à M. le curé de Maupas, 30 livres à M. le curé de Castets pareille somme de 30 livres à M. le curé de Soubère et les 110 livres restantes à M. le curé d'Estang, veut et ordonne ledit testateur qu'il soit également célébré des messes pour le repos des âmes des nègres de l'Amérique qu'il a maltraités pour la somme de 20 livres »

Raisons ?

Cf. DONNADIEU (Jean-Louis), LAPART (Jacques), « Un Cazaubonais pris d'un tardif remords », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Gers* n° 399, premier trimestre 2011, p. 49-50

**Quatrième et Seconde** (illustration de cours : débat sur l'esclavage au temps des Lumières... touchant jusqu'au fond des campagnes ; cf. aussi cahiers de doléances)

# Autres cas de départs « aux isles » (non exhaustif !)

**Gascogne** : Travaux de Louis Richon (publiés par le *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*)

- « Condomois aux Antilles au XVIIIe siècle » (1<sup>er</sup> trimestre 1978)
- « Auscitains aux Antilles au XVIIIe siècle » (3<sup>e</sup> trimestre 1978)

De la **Bigorre** à Saint-Domingue...

MASSIO (R.), « La Bigorre et Saint-Domingue au XVIIIe siècle », *Annales du Midi*, année 1954, 66-25

[https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1954\\_num\\_66\\_25\\_5977](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1954_num_66_25_5977)

Exemple : **Charles de Lépinaist**, économe de l'habitation des Manquets (Noé/d'Héricourt) en 1779

Passé à l'habitation de Mme Bacon de la Chevalerie (Chabanon, à Limonade) du fait d'incompatibilité d'humeur avec le procureur Bayon de Libertat

[AD... des Pyrénées-Atlantiques !](#)

[Fonds Ritter, 16 J 184 \(lettres de Charles de Lépinaist à sa mère et au comte de Gontaut\)](#)

Voir éventuellement :

CAUNA (Jacques), *L'Eldorado des Aquitains*, Biarritz, Atlantica, 9198

## Cas – rare – de marronnage maritime (EMC Seconde / Liberté)

papers privés déposés aux AD Tarn (série J ?) ; voir aussi le fonds à la Médiathèque d'Albi: Rés. Roch. Ms. 80, dossier 81 b et Rés. Ms. 239

Les mouvements sont d'abord terrestres... ; et moins de 1% d'esclaves marrons recensés

« Quand j'ai été dehors de la pointe d'Abacon, j'ai aperçu fort au large une embarcation. N'imaginant pas que ce peut être des pêcheurs, je poussais ma bordée vers elle, d'assez près pour voir qu'il me faisait signe de les aller prendre. Ne doutant pas alors que ce ne fut quelque bâtiment en danger, je fis toute la voile que je pus pour le joindre bientôt. Ce à quoi je parvins. C'était trois nègres marrons [évadés] forts des Cayes dans une fort grande pirogue. Me trouvant dans ce moment fort sous le vent du Cap Abacon, avec le vent à l'est grand frais, je ne jugeai point devoir retourner pour remettre les dits nègres mais je les ai conduits ici [Tiburon] où je les ai déposés à l'amirauté. Leur ayant signifié que je ne regardais point cela comme une prise mais comme un effet que j'aurais trouvé et que je rendais au propriétaire. Un de ces nègres me dit appartenir à M. Soulard des Cayes, il était marqué aux lettres : A D E D E S. Les deux autres sont à celles D R Y. Je ne sais pas à qui ils sont. Si vous avez l'occasion d'envoyer aux Cayes, je vous prie de vouloir bien faire avertir cet habitant pour qu'ils puissent (sic) avoir ses nègres sans frais. Ce de quoi je doute s'il tarde beaucoup ». (lettre du chevalier de Martel au capitaine Rohegude, de Tiburon – sud de Saint-Domingue - 15 août 1785)

DONNADIEU (Jean-Louis), FLOCH (Henri et Catherine), « Œil et oreille de Versailles ? L'étrange mission du capitaine de vaisseau Rohegude à Saint-Domingue (1785-1787) », *Revue du Tarn* n°231, Automne 2013, pages 405-424



# « Les chefs de votre habitation y fomentent un désordre épouvantable » (grève chez Noé, mai 1782) (EMC Seconde) <https://journals.openedition.org/transatlantica/6205> et EURESCL

- 19 mai 1782 - Les chefs de votre habitation y fomentent un désordre épouvantable.(...) **Jean-Jacques** [commandeur] vient de m'en faire une [scène] qui dure un peu plus, depuis huit jours **il est parti marron à la tête de 64 nègres d'élite, sucriers, cabrouetiers et tonneliers, pour lui avoir seulement représenté sa négligence sur la fabrique du sucre.** (...) Si demain dans la journée ces nègres ne sont pas rentrés dans leur devoir, **je vais leur faire la chasse avec une compagnie de mulâtres ou je mettrai tous mes gérants,** ceci sera peut-être un petit mal pour un grand bien, cette absence ne me fait point encore beaucoup de tort, quoique j'ai trois pièces de canne qui devraient être dans les formes. (...). De quelque côté que les nègres puissent aller sur votre habitation ils trouvent des vivres sous leur main. Ils n'ont jamais été aussi bien, ce sont ces deux misérables chefs qui leur gâtent l'esprit, si la chose me regardait j'en ferai exemple.
- 27 mai 1782 - Ma dernière lettre, monsieur le comte, par la frégate *La Médée*, était bien affligeante et pour vous et pour moi, sur le chapitre du dérangement de la tête de vos nègres, et de ce coquin de Jean-Jacques, **heureusement que le lendemain de ma lettre partie, tout le monde s'est rangé à son devoir, parce qu'ils ont vu que j'ai pris le parti de mettre un détachement de mulâtres à leurs troussees. Jean-Jacques est donc revenu à son devoir avec tous les mutins, il s'est jeté à mes pieds en me disant qu'il se soumettait à tout ce que je voudrais faire de lui, que cela ne lui arriverait plus.** Je ne m'en rapporte pas aux promesses de ce nègre, vous connaissez ses intelligences avec tout votre atelier. Je puis vous assurer que votre habitation en ira bien mieux lorsque vous en aurez éloigné Jean-Jacques et Hippolyte, ils vous font un tort bien plus considérable que vous ne croyez. **Donnez-leur la liberté comme le chevalier le leur a promis, vous vous en trouverez bien, ces gens y mettront toujours le trouble et la dissension.** Ils n'abusent plus de vivres dont ils frustraient les malheureux pour les vendre à leur profit, et ils ne détournent pas sept à huit nègres par jour comme ils faisaient. C'est là le motif qui leur a fait soulever les chefs de l'atelier. (...)
- 2 août 1782 - Je vous ai marqué par ma dernière que Jean-Jacques votre maître sucrier avait encore fait partir marron tous les nègres mâles de votre habitation, ce dérangement n'a pas été long, **c'était un complot fait entre eux pour que je renvoyât le sieur Pascauld votre gérant, duquel j'ai tout lieu d'être content.** Jean-Jacques est rentré en grâce avec moi sur la promesse qu'il m'a fait de se bien comporter, je suis si content de lui et de son travail que je l'ai gratifié de deux portugaises, avec espérance de ne pas me borner là, s'il continue comme j'ai tout lieu de le croire. (...)

Papiers privés (Gers) **Expérience de l'action collective... L'habitation sera un des deux détonateurs de la révolte de 1791**

# Un marronnage non sans risques...

(EMC Seconde)

Extrait de la lettre du 30 avril 1791 de Sylvain Séguy de Villevalleix, administrateur des habitations Bréda (Haut-du-Cap et Plaine-du-Nord) aux quatre co-propriétaires héritiers :

« Nous avons perdu la négresse Ursule, infirme depuis longtemps et à charge à l'habitation parce qu'il fallait la nourrir sans rien faire. Le nègre César est dans le même cas. Quant à ce mauvais sujet, il a cherché par ses fréquents marronnages ce qu'il ne peut plus éviter, qui est la mort, et je doute qu'il puisse passer le mois de mai. Il est au lait qui ne lui fait ni bien ni mal. Il y a une demi-douzaine de sujets de son estoc qui ne font pas grand travail par une habitude incorrigible de marronnage ».

DEBIEN (Gabriel), « Les débuts de la Révolution à Saint-Domingue vu des habitations Bréda », *Études antillaises*, XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1956

EURESCL, <http://www.eurescl.eu/pe0984/web/>

(santé/maladie ? Sanctions ? Et quelles formes de **résistance passive** ? **Religion** – le vaudou derrière le catholicisme - , mais aussi refuge dans **l'alcoolisme**, et surtout **sublimation** : histoires venues d'Afrique/**littérature orale, langues, cuisine, musiques** – maloya et gwo ka au patrimoine immatériel UNESCO...) ou **actives** (**marronnage, violences** / poison – ex. Makandal, figure surfaite)

Cf. Film Unesco « Routes de l'esclave : une vision globale »

<https://www.unesco.org/archives/multimedia/document-1637>

# Une figure de l'Aveyron : l'abbé Guillaume-Thomas Raynal (1713-1796)

(né à Lapanouse, Rouergue)

Idée du « Spartacus noir », développée dans son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* (ouvrage en collaboration - Diderot ?), interdit en 1775

(p.204-205)

Quatrième, Seconde (tensions, mutations, crispations de la société française)

Où est-il, ce grand homme, que la nature doit à ses enfans vexés, opprimés, tourmentés ? Où est-il ? Il paroitra, n'en doutons point, il se montrera, il levera l'étandard sacré de la liberté. Ce signal vénérable rassemblera autour de lui les compagnons de son infortune. Plus impétueux que les torrens, ils laisseront partout les traces ineffaçables de leur juste ressentiment. Espagnols, Portugais, Anglois, François, Hollandois, tous leurs tyrans deviendront la proie du fer & de la flamme. Les champs Américains s'enivreront avec transport d'un sang qu'ils attendoient depuis si long-tems, & les ossemens de tant d'infortunés entassés depuis trois siècles, tressailliront de joie. L'ancien monde joindra ses applaudissemens au nouveau. Par-tout on bénira le nom du héros qui aura rétabli les droits de l'espèce humaine, par-tout on érigera des trophées à sa gloire. Alors disparaîtra le *code noir* ; &

que le *code blanc* fera terrible, si le vainqueur ne consulte que le droit de représailles !

En attendant cette révolution, les nègres gémissent sous le joug des travaux, dont la peinture ne peut que nous intéresser de plus en plus à leur destinée.

# Une dénonciation de l'esclavage... (1784) Olympe de Gouges (1748-1793)

*Zamore et Mirza, ou l'heureux naufrage*, 1784  
(disponible sur Gallica)  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k566870>

Dénonciation de la servitude, dans les Indes Orientales françaises

... et rappel de la situation dans l'océan Indien

Quatrième, Seconde (tensions, mutations, crispations de la société française)... et en cours de français ?

**À rapprocher de Bernardin de Saint-Pierre ?**

*(Voyage à l'Île de France 1770, Paul et Virginie 1784)*

ZAMORE ET MIRZA;  
OU  
L'HEUREUX NAUFRAGE;  
DRAME INDIEN,  
EN TROIS ACTES, ET EN PROSE,  
PAR MADAME DE GOUGES.



A PARIS,  
L'AUTEUR, rue & Place du Théâtre  
Français.  
Chez CAILLERAU, Imprimeur-Libraire,  
rue Gallande, N<sup>o</sup>. 64.

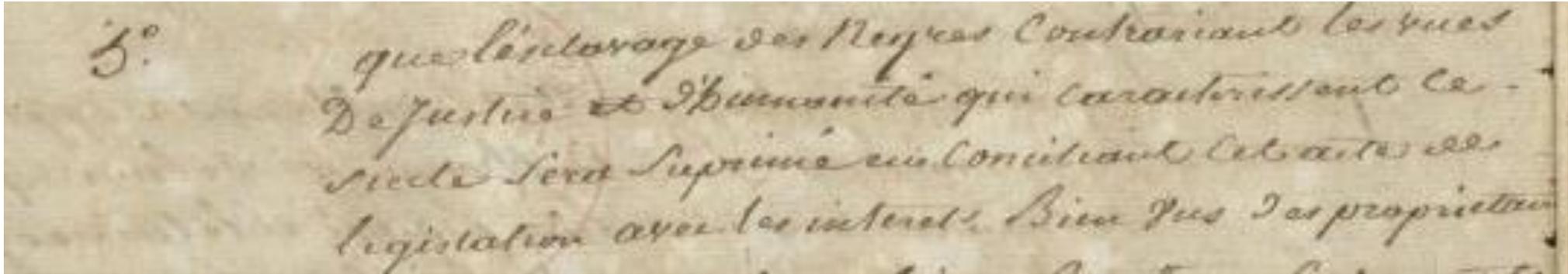
M. DCC. LXXXVIII.  
Avec Approbation & Privilège du Roi.

## PERSONNAGES.

ZAMORE, Indien infortuné.  
MIRZA, jeune Indienne, amante de Zamore.  
M. DE SAINT-FRÉMONT, Gouverneur d'une  
Ville & d'une Colonie Française dans l'Inde.  
Madame DE SAINT-FRÉMONT, son épouse.  
VALERE, Gentilhomme Français, époux de  
Sophie.  
SOPHIE, fille naturelle de M. de Saint-Frémont.  
BEBÉ, enfant de trois ans, fille de Valère & de  
Sophie.  
UN CAPITAINE de Vaisseau Français.  
EMILIE, amie de Madame de Saint-Frémont.  
M. LEBEL, Secrétaire de M. de Saint-Frémont.  
BETSI, Femme-de-Chambre de Madame de Saint-  
Frémont.  
UN INDIEN, Intendant des Esclaves de M. de  
Saint Frémont.  
FÉLICIO, Domestique de Valère.  
AZOR, Valet de M. de Saint-Frémont.  
M. DE BELFORT, Major de la Garnison.  
UN JUGE.  
Un jeune INDIEN.  
Plusieurs Habitants & Habitantes Indiens & In-  
diennes, esclaves.  
Grenadiers & Soldats Français.

*La Scène se passe d'abord dans une île, & ensuite  
dans une grande Ville des Indes Orientales.*

# Cahier de doléances de Bagnères-de-Bigorre... (AD Hautes-Pyrénées)



Cahier de doléances des habitants de **Bagnères-de-Bigorre** rédigé le 30 mars 1789 : demande de l'esclavage et du respect du droit de propriété :

Article 5 : « Que l'esclavage des nègres contrariant les vues de justice et d'humanité qui caractérisent ce siècle sera supprimé en conciliant cet acte de législation avec l'intérêt bien vu des propriétaires ».

**Circonstances de rédaction ???** À creuser, si possible

Quatrième, Seconde histoire (tensions, mutations, crispations de la société française)

[https://archivesenligne65.fr/archives-en-ligne/acces-thematique/participer-deliberer-et-decider/les-cahiers-de-doleances?detail=275933&positionResult=40&arko\\_default\\_6369254e373b9--filtreGroupes%5Bmode%5D=simple&arko\\_default\\_6369254e373b9--filtreGroupes%5Bop%5D=AND&arko\\_default\\_6369254e373b9--from=25&arko\\_default\\_6369254e373b9--resultSize=25&arko\\_default\\_6369254e373b9--contenuIds%5B0%5D=385673&arko\\_default\\_6369254e373b9--modeRestit=arko\\_default\\_63692842cc422](https://archivesenligne65.fr/archives-en-ligne/acces-thematique/participer-deliberer-et-decider/les-cahiers-de-doleances?detail=275933&positionResult=40&arko_default_6369254e373b9--filtreGroupes%5Bmode%5D=simple&arko_default_6369254e373b9--filtreGroupes%5Bop%5D=AND&arko_default_6369254e373b9--from=25&arko_default_6369254e373b9--resultSize=25&arko_default_6369254e373b9--contenuIds%5B0%5D=385673&arko_default_6369254e373b9--modeRestit=arko_default_63692842cc422)

# « Présence noire » en métropole... AD Tarn

- Un baptême en l'église cathédrale d'Albi en 1785

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/hgemc/enseigner-esclavage-au-xviiieme-siecle-partir-dun-exemple-albigeois>

Avec suggestions d'exploitation en classe (4<sup>ème</sup>)

- Quelques mentions de rachat d'esclaves par les Trinitaires de Castres sous l'Ancien Régime (H 562)

... et aussi :

- Gers : exemple du village de **Manciet**

- LAPART (Jacques), DONNADIEU (Jean-Louis), « Manciétois aux « Isles de l'Amérique » au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Gers* n° 399, premier trimestre 2011, p. 37-48

(à partir de documents aux **AD Gers**)



ACADÉMIE  
DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique



Contact

Lettre de rentrée de la discipline Histoire – Géographie – enseignement moral et civique 2022-2023



ACCUEIL / ENSEIGNER L'ESCLAVAGE AU XVIIIÈME SIÈCLE À PARTIR D'UN EXEMPLE ALBIGOIS

## — Enseigner l'esclavage au XVIII<sup>ème</sup> siècle à partir d'un exemple albigeois

L'esclavage et la traite négrière marquent l'histoire sociale et économique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais ces deux phénomènes n'appartiennent pas exclusivement aux espaces africain et américain. En effet, des esclaves africains se retrouvent également sur le sol européen, et notamment en France. À travers cet exemple albigeois, il s'agit de montrer la variété du travail servile, hors du contexte de l'économie de plantation, et d'aborder la place de l'esclave comme marqueur social pour les élites du royaume.

Niveau : 4<sup>e</sup>

Thème du programme :

Thème 1 : Le XVIII<sup>e</sup> siècle. Expansions, Lumières et révolutions

Sous-thème : Bourgeoisies marchandes, négoce internationaux et esclavage au XVIII<sup>e</sup> siècle.

# ... pour élargir (France entière)

« Le « Bon », la « Belle » et le « Vaillant » », site en ligne du Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, Dossier : « Rompre avec un silence : Joséphine et l'esclavage » mis en ligne le 7 mai 2020

Mme Benoit, *Portrait de Madeleine* (1800), Louvre. ©RMN-GP

<https://musees-nationaux-malmaison.fr/chateau-malmaison/actualite/rompre-avec-un-silence-josephine-et-lesclavage>



## Site Noire Métropole

(de Julie DUPRAT, chartiste, autrice de *Bordeaux Métisse*, Bordeaux, Mollat, 2021)

<https://minorhist.hypotheses.org/>





« Ma foi, vive l'égalité »

AD Ariège, 4 J

Première, illustration de  
la Révolution...

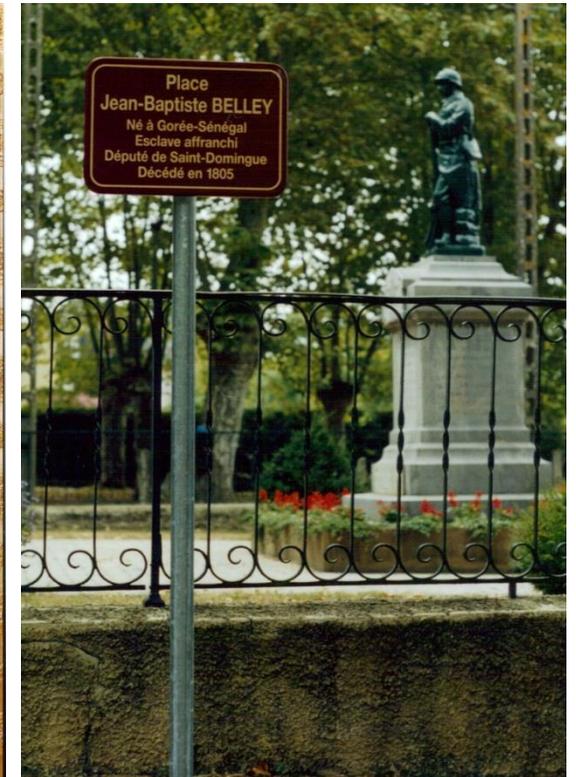
« Rochambeau m'a demandé il y a environ un mois, un emploi, j'ai cru que c'était pour un créole qu'il protégeait et qui avait perdu tous ses biens comme tous les autres. Point du tout... **C'était pour un nègre perruquier qui faisait les pratiques au Cap et qui les a quittées pour venir figurer avec son uniforme parmi nous. Ma foi, vive l'égalité** ».

(Lettre du colonel Jacques d'Ounous de Roquefort – 1744-1807 - à Mme de Clérac – sa sœur, résidant à Saverdun –, 20 novembre 1792).

DONNADIEU (Jean-Louis), « Un officier français face à la Révolution outre-mer : les infortunes du lieutenant-colonel Jacques d'Ounous à Saint-Domingue, aux États-Unis et en Louisiane (1792-1802) », *Revue Historique des Armées* n°265, quatrième trimestre 2011, p. 75-86

<https://journals.openedition.org/rha/7351?lang=fr>

Il s'agit **peut-être** de Jean-Baptiste Belley, surnommé Mars, effectivement perruquier au Cap avant la Révolution et **futur député à la Convention...** (portrait par Girodet – appuyé contre le buste de l'abbé Raynal - , place J-B. Belley à L'Isle-de-Noé) ...



# corps des « Chasseurs volontaires de Saint-Domingue »

(1779, guerre d'indépendance des futurs Etats-Unis d'Amérique)  
(monument à Savannah, Géorgie)

Seconde, l'Etat à l'époque moderne - Seconde bac pro / Révolutions atlantiques



# Lettre du comte de Noé à Toussaint Louverture (Londres, 6 avril 1799)

Public Record Office, CO 137/50. Orthographe modernisée. Mention en une autre écriture : "8 April 1799 Jamaica" en quatrième page - [https://www.persee.fr/doc/outre\\_1631-0438\\_2008\\_num\\_95\\_358\\_4331](https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2008_num_95_358_4331)

**Première – bilan nuancé de la Révolution française... / Seconde EMC – Liberté ; service rendu (aide à l'affranchissement ?)**

« **Ce que je viens d'apprendre, mon cher Toussaint, des services que vous avez rendu au sieur Bayon, notre ancien procureur**, me confirme dans l'opinion que j'avais déjà conçu de vous, sur les derniers actes publics de votre conduite. Cela me prouve également que vous n'avez pas [oublié] ceux auxquels vous avez été attaché pendant tant d'années. Tous ces motifs me font penser avec confiance, **que vous trouverez le même plaisir à m'être utile du moment que je vous aurez fait connaître la position malheureuse dans laquelle les malheurs de la Révolution m'ont réduit**, en me dépouillant d'une grande fortune et me réduisant à la misère, et à manquer de tout dans un âge avancé. Sans cette affreuse Révolution mon intention était d'aller avec mes enfants, finir mes jours paisiblement sur mes habitations, où ma plus grande jouissance aurait été de rendre heureux tous ceux qui dépendaient de moi, comme vous savez bien que moi et mes parents nous l'avons fait pendant notre séjour dans la colonie. Mais hélas ! Je crains bien que ce plan ne puisse jamais s'exécuter ; cependant il pourrait encore avoir lieu ; si, comme j'aime à me le persuader, vous voulez employer votre pouvoir et vos moyens au rétablissement de mes habitations et de celles de mes lieux, que vous avez connus, et me faire passer dans ce pays-ci où je réside actuellement des secours qui sont nécessaires à ma subsistance, et à la conservation de ma vie, et de celle de mes enfants.

« Adieu ! mon cher Toussaint, votre réponse que j'attendrai avec une impatience égale à mes besoins me confirmera, j'en suis convaincu, dans la bonne opinion que j'ai de vous, et **me prouvera que j'avais raison, ainsi que mes parents, de vous avoir donné notre confiance**, de même qu'au bon nègre Blaise, et à quelques autres bons sujets, qui avaient été attachés à mes père et mère et à toute ma famille.

Le comte de Noé

« P.S. : Les enfants de ma sœur, la comtesse de Polastron, ainsi que mon cousin le comte de Butler anciens propriétaires des habitations Bréda, sont dans la même position malheureuse que moi, étant également dépouillés de leur fortune. Le comte de Butler, qui vous a connu à St Domingue, ne vous écrit pas, sachant que je le fais.

« Votre réponse pourra me parvenir sûrement si vous la faites passer par la même voie par laquelle je vous envoie cette lettre. Comme je suis bien convaincu, mon cher Toussaint, **que vous arrivez à mon secours en me faisant passer des fonds, soit en sucre ou en argent** &&& je joins à ma lettre, l'adresse d'une maison de commerce établie à la Jamaïque, à laquelle vous pourrez adresser les objets que vous me ferez passer, et qui me seront envoyés avec exactitude. Boble and Jopp, Kingston, Jamaïque ».

# Impact des événements de Saint-Domingue... en Louisiane (1800) : se méfier des « nègres français » (AD Ariège, 4 J 10) /

Première, impact de la Révolution (bilan)

*Tentative du colonel Jacques d'Ounous, réfugié aux Etats-Unis, de s'installer comme commerçant en Louisiane (espagnole), avis d'un commerçant français établi là-bas :*

« Permettez-moi actuellement de vous **recommander d'éviter d'acheter des nègres français**, à moins que ce ne soit uniquement que pour vous en défaire aux Natchez. J'ai bien passé à Newcastle comme vous m'aviez dit mais j'ai laissé Cambridge à au moins 60 milles derrière moi, ainsi j'en ai rien fait encore. Ecrivez moi le plus tôt possible, et je me mettrai en route sitôt après pour cette place et Chestertown, et passerai par Baltimore. **Des nègres américains je vous le répète. Les nègres français pourraient vous nuire plus que vous ne pensez.** Je vous souhaite tout le succès possible et c'est en attendant de vos nouvelles que j'ai l'honneur d'être avec estime et sincérité votre dévoué serviteur ».

Gensac [négoçant français établi en Louisiane]

# Autres idées d'exploitation possibles (1)

## Lycée professionnel

(Seconde bac pro, « L'Amérique et l'Europe en Révolution » (Révolutions atlantiques))

Le personnage de Toussaint Louverture

(Estelle Grébonval, Lettres-Histoire, lycée Le Corbusier, Corneilles-en-Parisis, 12 mai 2022)

### Les étapes préparatoires à la web radio

- 1-Création d'une fiche Situer un acteur
- 2-Travail de sélection et de mise en commun des informations à partir d'un corpus de biographies à l'aide de l'outil Pad de l'ENT
- 3-Travail sur l'oral : Ecoute de chroniques pour établir les caractéristiques du langage radio
- 4-Ecriture des transitions
- 5-Enregistrements avec le soutien du professeur documentaliste
- 6-Montage par l'enseignant de Lettres Histoire

Webradio <https://youtu.be/XiSoVCyPN0E>



# Autres idées d'exploitation possibles (2)

<https://padlet.com/frederiquelamy1/le-journal-ozennien-edition-sp-ciale-la-mort-de-toussaint-lo-ooegqrq1no6sgf5p>

Lycée général, Seconde  
(EMC, thème Liberté)

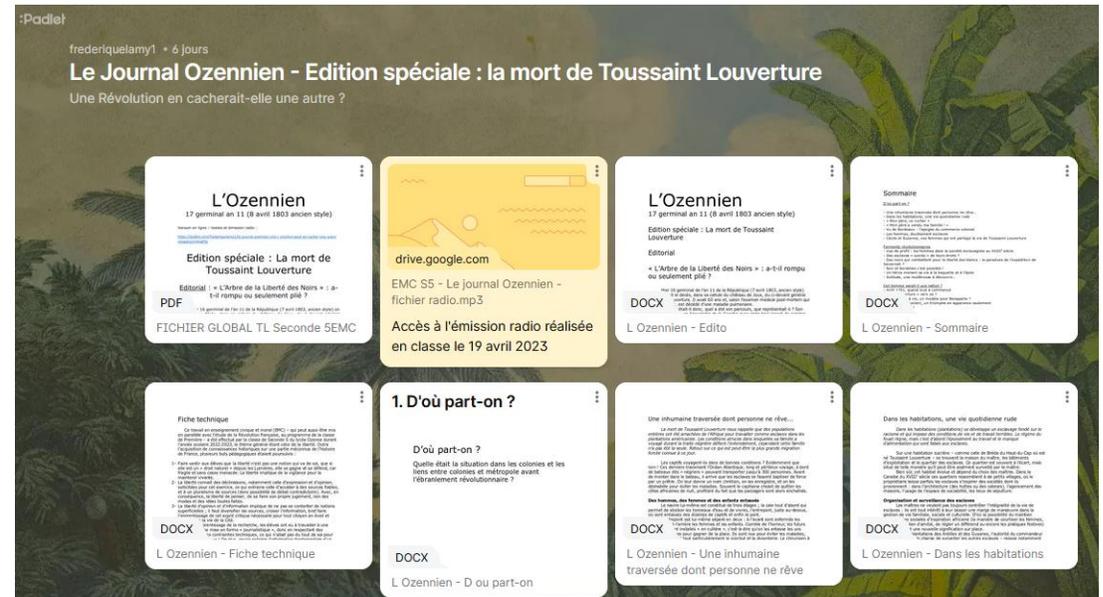
- **Journal de presse écrite et journal radio** (au lendemain de la mort de Toussaint Louverture)
- **Méthode de recherche**
- **Cadre presse écrite et radio (normes, consignes, standards imposés...)**
- **Élargissement de la réflexion :**
  - liberté d'informer
  - liberté de s'informer
  - trajet de l'information
  - vérification des sources / « fake news »...

## L'Ozennien, 17 germinal an 11

(8 avril 1803 ancien style)

Edition spéciale :

### La mort de Toussaint Louverture



# Après l'abolition de 1848

## Lettre (du 12 mai 1848) du comte de Ferbeaux à son gérant (papiers privés, Gers/Tarn) – Lettre écrite du château de Mazères (Gers)

**« Le jour où l'émancipation sera proclamée, on devra signifier à tout individu émancipé que ses jardins, sa case, et toutes les douceurs de l'Habitation lui sont retirées. On cessera de donner l'ordinaire, et on ne fera aucune exception dans ces mesures.**

« Néanmoins tout Nègre qui voudra s'engager à un travail régulier sur l'Habitation moyennant un salaire raisonnable pourra conserver sa case et son jardin en payant un loyer convenable. Les personnes âgées et susceptibles d'un travail léger seulement pourront conserver leur case en échange de quelques petits services. On devra profiter du premier mourant pour expulser définitivement les mauvais sujets, surtout ceux qui d'ordinaire poussent les autres au désordre.

« Les charges de l'esclavage devant cesser quand il en perd les avantages, les vieillards et les infirmes devront être envoyés dans les hôpitaux que le gouvernement crée en leur faveur et mis à la disposition du Maire de la commune. Si les hôpitaux ne sont pas encore établis, néanmoins les travailleurs qui voudront conserver leurs parents sur l'habitation, en se chargeant de les nourrir, de payer le loyer de leurs cases, etc., etc. On comprend que dans une société libre, le salaire des forts doit subvenir à l'existence des faibles.

**« Il est essentiel de montrer que la liberté générale délie le maître de toutes ses obligations,** et il est urgent de montrer d'avance son droit de propriété sur les choses dont la jouissance a été jusqu'ici abandonnée aux esclaves, afin de leur faire comprendre de suite la situation, il vaut mieux supporter de suite une interruption fâcheuse dans les travaux que d'employer la prière pour obtenir le travail ; et on doit demander une discipline sévère parmi les travailleurs dès le premier moment, car on peut dire d'avance malheur aux habitations où l'ordre ne sera pas exigé dès le début, car plus tard on ne pourra plus y revenir, et les abus s'enracineront.

**« Le moment de l'émancipation est celui où tous les anciens abus doivent cesser ; et il faut avoir une vigilance sévère pour ne pas en laisser établir de nouveaux.** Si dans un premier moment d'effervescence la régularité effraie des hommes pour qui la liberté n'est que la licence et la paresse, les vrais travailleurs reviennent à leur tour sur les propriétés bien organisées.

« Ces idées peuvent subir sans doute de grandes modifications sur les lieux mais doivent être la base de votre conduite, surtout point de faiblesse, point de privilèges, point d'exception. On ne donne une case seulement que moyennant un loyer ou un service équivalent. ».

CARRADE (Henri), « Lettres du Comte de Ferbeaux, propriétaire du Château de Mazères, au directeur de ses Habitations à la Martinique », *Bulletin de la Société Archéologique du Gers*, n°384, 2<sup>e</sup> trimestre 2007, pages 186- 211 (p.197199)

Première, Seconde République, abolition de l'esclavage – Terminale spécialité HGGSP Mémoire et Histoire

Constat : l'esclave devient un prolétaire. Indemnisation des maîtres mais pas de plan volontariste pour faciliter l'ascension ni l'insertion sociale des anciens esclaves.

# À Toulouse... (Noire métropole <https://minorhist.hypotheses.org/1934>)

- La « libre de couleur » Elisabeth Raimond : s'est mariée à Toulouse (19 juin 1776, paroisse Saint-Etienne)

à creuser aussi : **Julien Raimond**, le frère (études à Toulouse), actif militant de l'égalité entre blancs et libres de couleur...



BILLETS / FEMMES / FRANCE / PORTRAITS / XVIIIÈ SIÈCLE 21/11/2022

## Les soeurs Raimond

Dans la famille Raimond, on cite surtout le fils Julien : ce dernier, né en 1744 à Haïti, était un "homme de couleur" selon les terminologies raciales de l'époque qui s'est fait connaître pour son rôle politique sous la Révolution française. Il n'est pourtant pas le seul qui mérite notre attention : Julien Raimond a en effet (au moins) 7 frères et soeurs ayant atteint l'âge adulte, tous issus de l'union entre le colon Pierre Raimond et la libre de couleur Marie Bégasse. Aujourd'hui, je vous propose donc de nous attarder sur la vie d'Agathe, Elisabeth et Geneviève.

# Etat des noirs, mulâtres et autres gens de couleur... (Gers, 1808)

*Archives Nationales*

**Département du Gers**

Etat des noirs, mulâtres et autres gens de couleur non engagés au service de la Guerre ou de la marine, existant dans l'étendue du Département.

Nombre des			leur sexe	leur âge	leur profession	Commune ou de leur domicile	Epoque de leur arrivée		Nom et surnom de chacun d'eux	Observations
Noir	mulâtre	autres gens de couleur					la France	dans la Commune		
6.		1.	mâle	18 ans		Legun.	juillet 1800 à Noidang	août 1800 à Legun	Isaac martignac	Le dit homme a contracté une vie paisible et tranquille. Il ne possède aucune plantation dans le dit département.
			féminin	19.	filles de Legun	Legun	12 Janvier 1802.		Feuille.	
			mâle	30.	Cuisinier	Condou.	à l'âge de 40 ans		Mercure Jean	
			mâle	49.	Homme marié à une blanche	Idem.	39 ans.		maquella adulte blanc	
			mâle	40.	perceur de bois à une blanche	Idem.	36 ans.		albert Bernard.	
			mâle	3 ans	fil de percuteur	Idem.	en à Condou.		Léon albert Bernard.	
		mâle	8 mois	2 fils de percuteur	Idem.	Idem.		albert Leon Henry Bernard.		

Certifie le présent Etat par nous Préfet du Département du Gers.  
Membre de la Légion d'Honneur = à Auch, le 12 mai 1808.  
M. de Lamoignon

DUPRAT (Julie), « Un petit peuple noir au début du XIXe siècle : réalité et représentation » (mise en ligne 12 mai 2019)

<https://minorhist.hypotheses.org/1084>

# Esclaves en apprentissage... puis marrons

## Apprentissage en France

« Le 5 [juin 1787], **Louis, dit Durocher, mulâtre**, créole des Terriers-Rouges, se disant libre depuis 1779, étampé sur chaque côté du sein de plusieurs étampes illisibles, parlant français, ayant la barbe noire, estropié d'un doigt de la main gauche et portant des souliers ; **il dit avoir appris le métier de perruquier à Toulouse**».

*Affiches Américaines, Supplément du Cap n°32 du 9 juin 1787*

(folio 814), esclaves entrés à la geôle  
(Au Fort-Dauphin)

du sein, se disant à M. Salva au Cap. Le 5, Louis, dit Durocher, mulâtre, créole des Terriers-Rouges, se disant libre depuis 1779, étampé sur chaque côté du sein de plusieurs étampes illisibles, parlant François, ayant la barbe noire, estropié d'un doigt à la main gauche, & portant des souliers; il dit avoir appris le métier de perruquier à Toulouse.

## Louis-Armand Gatereau

(Montauban 1749-Les Cayes 1804 ?),  
journaliste, polémiste...

Agostino BRUNIAS, Armand Gatereau et sa  
femme (Marie-Louise Clavel, des Gonaïves)

BENZAKEN (Jean-Charles), « Un  
journaliste colonial méconnu : Gatereau  
et la révolution de Saint-Domingue »,  
*Actes des congrès nationaux des  
sociétés historiques et scientifiques*,  
année 2007 126-12 pp. 20-33

[https://www.persee.fr/doc/acths\\_1764-7355\\_2007\\_act\\_126\\_4\\_1128](https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2007_act_126_4_1128)



# Dans le Tarn-et-Garonne... et en Mayenne

## Famille d'Esparbès de Lussan

- **Jean Jacques Pierre d'Esparbès de Lussan** (1720-1810), gouverneur de Saint-Domingue (1792), réfugié en Jamaïque...
- **Marie Louise d'Esparbès de Lussan** (1764-1804), comtesse de Polastron, nièce du comte de Noé...

## AD Tarn-et-Garonne :

À étudier : en série 15 J

Papiers famille Ducros et alliés  
(biens à Saint-Domingue)

Insolite :

AD Mayenne (série 508 J)

étude en cours, publication  
fin 2023

Autour des habitations Chabanon et de Vézien (nord de Saint-Domingue)

À partir de papiers conservés grâce aux descendants issus du mariage de **Pierre comte de Pardaillan (natif de Vic-Fezensac, Gers)** avec la créole Madeleine-Laurence de Vézien en 1774

<https://archives.lamayenne.fr/article/appel-contribution-un-petit-fonds-saint-domingue-en-mayenne>

# Des savoir-faire (distillation) et importation d'alcool de canne...

## théoriquement interdite !

(LEP métiers de l'hôtellerie ?)

Seconde pro, en prélude aux Révolutions  
atlantiques ?)

-« liqueur de la Martinique » (« eau de la  
Martinique » de la Veuve Amphoux)

-« Rum » (goût anglais)

-« Tafia » (guildive)

(et barriques d'armagnac servant ensuite à  
conserver du tafia « aux isles » ?)

DONNADIEU (Jean-Louis), « Boisson de rustres, nectar  
d'esthètes : le long chemin du « brûle-ventre » au  
« rhum » (XVIe-XVIIIe siècles) », *Bulletin de la Société  
d'Histoire de la Guadeloupe* n°188, janvier-avril 2021

<https://www.erudit.org/fr/revues/bshg/2021-n188-bshg06074/1077692ar.pdf>

*Etat Général de Tous les Vins qui Sont  
dans Les Caveaux de Paris le mois de may  
1778*

1. <sup>o</sup> Caveau	5. <sup>o</sup>
ancien Cabors	Jauge Margot
Champagne	Termes cantenac
Bourgogne	Chères de cohorne
Liqueurs de la Martinique	Cabors, nouveaux
Liqueurs de France	Calons Perrieux
Ratafia	6. <sup>o</sup>
Rum	Jegur de la ssite
Tafia & autres &c	Haut Brion
2. <sup>o</sup>	7. <sup>o</sup>
De Gant	De danney védoc
Day die	Grave
Muscat de boudons	Gradignan, Jauge
3. <sup>o</sup>	Langon
Malvoisie de canarie	
Malvoisie de Madere	
Chypre	
une autre espèce dans d'autres	
4. <sup>o</sup>	
Muscat du Cap	
Rancio	
Pacares	

Fig.3 : Inventaire rapide de la cave du comte de Noé en 1778

# Pratiques sociales diverses...

## « rhums arrangés » et trafics ?

« Ils [= les esclaves] composent différentes boissons avec des fruits, des citrons, des graines de maïs, du gros sirop de sucre, de l'eau et du tafia »

Ducœurjoly (S.J.), *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, 1802, tome 1, p. 36

« Il y a lieu de croire qu'il [Nérestan, esclave marron mozambique] est retiré [caché] par les nègres de diverses habitations du quartier des Matheux, recelant les vols qu'ils peuvent faire chez leurs maîtres, les payant avec le tafia qu'il trouve à acheter aux barrières de plusieurs habitations sucrières, qui y font tenir cabaret de cette perfide liqueur, ruineuse pour la colonie ».

*Affiches Américaines*, 26 décembre 1789

## Trafics pour manger, boire pour oublier ?

Il y a des blancs qui sont encore plus coupables qu'eux [les esclaves], attendu qu'ils facilitent leurs vols en les recelant, et les achetant à vil prix. Ce sont des marchands qui ouvrent leurs boutiques lorsque les autres les ferment : aussi les appelle-t-on marchands au clair de lune, ou de nuit. En effet, les nègres, après avoir fait leurs coups dans le courant de la journée, soit en sucre, soit en indigo, ou bien en café, ou coton, cachent ce qu'ils ont dérobé dans un paquet de bois patate [fanés de patate douce, utilisées comme fourrage pour les mulets et chevaux], de petit mil, ou autres herbes ; et, sous prétexte de les vendre en ville aux personnes qui les achètent ordinairement, pour donner à leurs chevaux, ils se rendent chez les marchands qu'ils connaissent faire cette sorte de trafic, et ils leur donnent souvent une livre d'indigo, ou bien une forme [moule] de sucre, pour l'échange d'une ou deux bouteilles de tafia, et quelques morceaux de morues sèches ».

Ducœurjoly (S.J.), *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, Paris, 1802, tome 1, p. 54-55

# Des lieux... Astaffort (Lot-et-Garonne), près de Lectoure : descendance de Placide Louverture...

<https://l-express.ca/devoilement-de-plaques-en-france-a-la-memoire-du-fils-de-toussaint-louverture/>

## Plaques inaugurées en 2022...



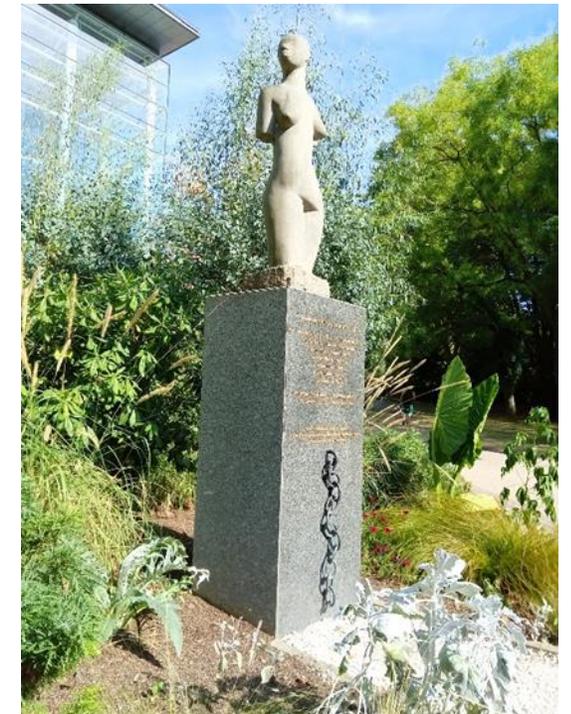
# Des lieux (Haute-Garonne) : Toulouse, jardins Compans-Caffarelli

Général Marie-François-  
Auguste de Caffarelli du Falga  
(1766-1849)

**Interrogatoires de Toussaint  
Louverture en septembre  
1802, au château de Joux**



Stèle rappelant la lutte anti-esclavagiste  
et statue rappelant la traite négrière



# un objet témoin en Gascogne...

(canne de Toussaint Louverture au Musée de Mirande,  
autrefois au château de L'Isle-de-Noé)

Lieux (Gers):  
L'Isle-de-Noé  
et Mirande



# Mes angles d'approche

- **Pas de culpabilisation sélective ni de discours repentant** Il s'agit d'abord de comprendre les mécanismes de la tragédie, les intérêts de tous les acteurs en jeu, les ressorts (points communs, spécificités) et les conséquences, pour en tirer du sens.
- **Pas de manichéisme entre « bons » et « méchants »**, la réalité des faits et l'engagement des gens étant pour le moins complexes. Il s'agit de prendre conscience que l'humanité a été capable de faire cela et qu'il convient donc d'être sur le qui-vive par rapport au renouvellement du processus d'asservissement (« l'esclavage moderne »).
- **Une histoire partagée et non pas occultée**, que chacun – quelle que soit son origine – puisse s'interroger sur le pourquoi et le comment de cette persistance d'interrogations mémorielles et des polémiques qui en résultent ; tout cela ne surgit pas de nulle part et interroge sur la condition humaine et la connaissance de son passé, pour aller de l'avant.
- **Retrouver la dignité de la personne derrière l'infériorisation qu'impose l'esclavage** : porter un regard attentif sur celles et ceux qui en ont été victimes, leur identité, leurs voix, leurs résistances, leurs créations culturelles (musiques, danses, cuisines, littérature...), leur résilience, leurs apports à la communauté humaine...